



Apports de l'autopsie sur les petits ruminants

Une technique pour vous aider à améliorer la gestion sanitaire de votre troupeau

PROGRAMME – 1 jour

Matinée : Appréhender les bases de l'autopsie et faire le lien avec l'anatomie et les pathologies des petits ruminants

- Découvrir la technique de l'autopsie : principes, intérêts, protocole et matériel nécessaire
- Notions de base sur l'anatomie interne des petits ruminants
- Discuter des lésions et pathologies décelables lors d'une autopsie

Après-midi : Maîtriser la pratique de l'autopsie

- Mettre en pratique l'autopsie sur des animaux malades, maigres qui seront euthanasiés
- Suivre la progression de l'examen cavités par cavités et organes par organes : savoir reconnaître les différents organes par cavité
- Etre capable d'identifier les lésions dans les différents organes
- Etre en mesure de faire un bilan parasitaire visuel

Dates :

Jeudi 9 avril 2020

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

A définir en Limousin

Public :

Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),
porteurs.euses de projet,
salariés.ées...

Intervenants :

Lucile Brochot,
vétérinaire au GIE Zone
Verte

Repas :

Déjeuner partagé et tiré
de votre sac !

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-**Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-**L'adhésion 2019** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 26/03/2020

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03